

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
9	10	9

## DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

Date de convocation : 16 juin 2023

### DÉLIBÉRATION : N° 26-2023 OBJET : TARIF DE LOCATION DE LA HALLE

Le 23 juin 2023  
à 21 heures

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

**Présent(e)s :** Mmes BOURGEOIS Coralie et OUDIN Céline, Mrs GOMBERT Jonathan, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, M. MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel.

**Absente excusée** - DELEZAIVE Renée

#### Absents excusés et représentés :

M. CLEMENÇON Christian a donné pouvoir à Phillip LINK

M. HUAN Marc a donné pouvoir à Céline OUDIN

**SECRETAIRE** - Mme BOURGEOIS Coralie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la location de la halle pour les manifestations privées reste possible dans des conditions qui sont édictées dans le règlement de location. Ce document a été rédigé pour que la location se déroule dans les meilleures conditions.

Madame le Maire propose la location de la halle aux résidents et non résidents de la commune pour des manifestations privées dans les conditions suivantes :

- Un tarif de 5 € pour les résidents et 10 € pour les non résidents pour l'électricité,
- Prêt du matériel (tables, chaises, utilisation des frigos du foyer) : 50€ pour les résidents et 150 € pour les non-résidents ; une caution de 200 € sera demandé qui servira de garantie en cas de dégradation du matériel ou de la bâtisse,
- Gratuit pour les associations de la commune,
- Etablir un règlement d'utilisation de la halle avec un état des lieux préalable à l'entrée et à l'issue de l'utilisation.

La location de la halle ne pourra se faire qu'en journée pour éviter les nuisances le soir (pas de location possible après 21 heures).

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**DÉCIDE** d'approuver les conditions d'utilisation de la halle,

**DÉCIDE** d'approuver les tarifs tels que ci-dessus à partir du 01 juillet 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Maire, Céline OUDIN

